

Ordonnance du président du Tribunal du 26 septembre 2019 – Medac Gesellschaft für klinische Spezialpräparate/Commission

(Affaire T-549/19 R)

(«Référé – Médicament orphelin – Demande de sursis à l'exécution – Défaut d'urgence»)

(2020/C 19/64)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Medac Gesellschaft für klinische Spezialpräparate mbH (Wedel, Allemagne) (représentant: P. von Czettritz, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: J. F. Brakeland, L. Haasbeek et C. Hermes, agents)

Objet

Demande fondée sur les articles 278 et 279 TFUE et tendant au sursis à l'exécution de l'article 5 de la décision d'exécution de la Commission C (2019) 4858 final du 20 juin 2019 portant autorisation de mise sur le marché du médicament à usage humain «Trecondi-tréosulfan» au titre du règlement n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil.

Dispositif

- 1) *La demande de référé est rejetée.*
- 2) *Les dépens sont réservés.*

Ordonnance du président du Tribunal du 26 septembre 2019 – Microos Food Safety/Commission

(Affaire T-568/19 R)

(«Référé – Bactériophage – *Listeria* – Listex™ P100 – Irrecevabilité»)

(2020/C 19/65)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Microos Food Safety BV (Wageningen, Pays-Bas) (représentant: S. Pappas, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: B. Eggers, W. Farrell et I. Galindo Martín, agents)